

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 16 autorisant le transfert, au profit de la Cie de l'Afrique Orientale de la concession accordée à M. de Lenferna par arrêté du 18 mars 1909.

n° 16

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
14 janvier 1913

Numéro JO
n° 195 du 31/01/1913

Date du numéro
31 janvier 1913

VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des Somalis et Dépendances, Officier de la Légion d'Honneur : Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884: Vu l'arrêté du 18 mars 1909 rapportant celui du 7 juillet 1908 et accordant à M. de Lenferna une concession provisoire au plateau du Marabout

Vu la lettre du 24 décembre 1912 par laquelle M. de Lenferna sollicite l'autorisation de céder ses droits à la Compagnie de l'Afrique Orientale

Vu l'avis de la Commission de la Propriété foncière : Le Conseil d'Administration entendu,

TEXTE INTÉGRAL

Art.1

M. de Lenferna, ex-administrateur délégué de la Cie de l'Afrique Orientale, est autorisé à céder, à ladite société, les droits provisoires qu'il détient sur la concession qui lui a été faite au plateau du Marabout, par l'arrêté sus-visé du 18 mars 1909. Art. 2. — Il n'est rien changé aux stipulations dudit arrêté. du fait du transfert dont il s'agit. Art. 3. — Le présent arrêté sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

P. PASCAL.